

Emailing aux collectivités



Être utile est un beau métier

LA TELECONSULTATION DISPONIBLE POUR LES ADHERENTS MNT

Madame, Monsieur,

En raison de la crise sanitaire actuelle, nous avons décidé de donner un accès à l'ensemble de nos adhérents au service **MesDocteurs, la solution de télémédecine du Groupe VYV dont la MNT fait partie.**



Disponible 7j/7 et 24h/24, la téléconsultation permet aux adhérents de **consulter un médecin à distance (généraliste ou spécialiste)** grâce à leur ordinateur, tablette ou smartphone en visio (avec ou sans caméra) et chat.

Pour y accéder, vous agents adhérents à la MNT doivent **se connecter à leur espace adhérent** puis se rendre sur la rubrique **Services / Services+ Santé / Téléconsultation.**

MesDocteurs propose un parcours de téléconsultation spécifique conforme au protocole de prise en charge du Covid-19, accessible exclusivement en visio, et intégrant la délivrance d'arrêt maladie si nécessaire et accessible sur le premier écran de MesDocteurs dans un encadré en haut.

Pour faciliter l'accès aux soins :

- Pas de demande spécifique à faire par les adhérents

- Le dispositif est désormais inclus dans les garanties des contrats santé (ou adhérents santé + prévoyance)
- Pour les adhérents bénéficiant uniquement d'un contrat prévoyance, le dispositif est accessible provisoirement
- Le nombre de téléconsultations n'est pas limité
- Les téléconsultations sont **intégralement prises en charge par la MNT** (pas d'avance de frais, pas de reste à charge)
- Comme pour une consultation en cabinet, l'ordonnance n'est pas systématiquement délivrée mais laissée à l'appréciation du médecin en fonction du diagnostic établi
- L'ordonnance éventuelle est mise à disposition immédiatement sur l'espace sécurisé MesDocteurs avec le compte-rendu qui peut être envoyé au médecin traitant
- La plateforme 100% digitale et sécurisée garantit le secret médical et la confidentialité des données de santé

N'hésitez pas à relayer l'information auprès de vos agents adhérents à la MNT !

MesDocteurs n'est pas un service d'urgence. En cas d'urgence, contactez le 15. Tous les médecins disponibles sont inscrits au conseil de l'Ordre et sont tenus au secret médical.

Nous restons disponibles auprès de nos adhérents au 09 72 72 02 02 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, pour toute question sur l'utilisation du service.



Vous recevez ce message en tant que collectivité accompagnée par la Mutuelle Nationale Territoriale dans le cadre de nos obligations de vous informer du traitement de la crise sanitaire en cours.

Vous disposez du droit de demander l'accès aux données vous concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci. Vous disposez encore du droit de solliciter, pour motif légitime, la limitation du traitement, de vous opposer audit traitement et du droit à la portabilité des données. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la MNT par courriel à dpo@mnt.fr ou par courrier au 4, rue d'Athènes – 75009 Paris. La copie d'un titre d'identité comportant la signature du titulaire pourra éventuellement vous être demandée. Enfin, vous avez encore le droit d'introduire une réclamation relative à la protection des données auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés [CNIL] sise 3, Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 – Tél. : +33 (0)1.53.73.22.22 ou www.cnil.fr

Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro Siren 775 678 584, sise 4, rue d'Athènes – 75009 Paris.